

## **Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ)**

### ***Modification n° 1***

---

Le texte du Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2008 est modifié comme suit :

#### **Article 1**

L'article 2.31 est modifié en remplaçant le dernier paragraphe par le suivant, pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

« En cours d'année financière, correspond à la composition des taux mensuels nets pour les mois connus, annualisée et appliquée pour la période durant laquelle les intérêts doivent être crédités. »

#### **Article 2**

Les paragraphes e) et g) de l'article 19.4 sont modifiés comme suit, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- « e) établir les frais requis du participant ou de son conjoint par le Régime pour la production d'un relevé de droits relatif à la cession de droits entre conjoints et pour l'exécution des droits;
  
- g) établir les frais administratifs requis du participant ou bénéficiaire en regard notamment de tout rachat de service passé visé à la section 16, pour l'établissement de rente temporaire en vertu de la section 13, pour une estimation de rente de retraite alors qu'il n'y a pas de cessation de participation active et pour la préparation d'un relevé de droit lors d'une cessation de participation active. »

### Article 3

L'annexe I est modifiée en y ajoutant les groupes suivants :

<i>« Nom de l'employeur</i>	<i>Nom de l'association accréditée</i>	<i>Date d'entrée en vigueur (début de la participation au régime)</i>
Syndicat des Métallos, section locale 7625	Syndicat des Métallos, section locale 15377	1 <sup>er</sup> novembre 2008
Syndicat des Métallos, section locale 7625 ( <i>officiers libérés</i> )	S.O.	1 <sup>er</sup> novembre 2008
Fonderie Laperle div. Canada Pipe Co.	Syndicat des Métallos, section locale 8964	1 <sup>er</sup> février 2009
Ville de Lavaltrie	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4294.	1 <sup>er</sup> mars 2009
Ville de Lavaltrie ( <i>non syndiqués</i> )	S.O.	1 <sup>er</sup> mars 2009
Terminal & Cable TC Inc.	Syndicat des Métallos, section locale 9414	16 mars 2009 »

#### Article 4

L'annexe II est modifiée en y ajoutant les groupes suivants au tableau A) :

<i>« Nom de l'employeur</i>	<i>Cotisations patronales en % du salaire cotisable</i>	<i>Rente annuelle créditée en % du salaire cotisable</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
Syndicat des Métallos, section locale 7625	8 %	1,755 %	2008-11-01
Syndicat des Métallos, section locale 7625 ( <i>officiers libérés</i> )	8 %	1,215 %	2008-11-01
Ville de Lavaltrie	7,2 %	1,634 %	2009-03-01
Ville de Lavaltrie ( <i>non syndiqués</i> )	7,2 %	1,634 %	2009-03-01 »

#### Article 5

L'annexe II est modifiée en y ajoutant les groupes suivants au tableau B) :

<i>« Nom de l'employeur</i>	<i>Cotisations patronales en \$ de l'heure cotisable</i>	<i>Rente annuelle créditée en \$ par 1000 heures cotisables</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
Fonderie Laperle div.	0,55\$	11,35\$	2009-02-01
Canada Pipe Co.	0,60\$	11,92\$	2010-01-01
	0,65\$	12,135\$	2011-01-01
Terminal & Cable TC Inc.	0,35\$	6,80\$	2009-02-16 »

\_\_\_\_\_  
Secrétaire du comité de retraite

\_\_\_\_\_  
Date